

Affaires Juridiques
mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n° 2025/24 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°25021, en procédure adaptée, relatif à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires »,

DECIDE :

Article 1^{ER} : d'attribuer le marché n°25021 de Services suivant :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2025/53	Voisins Vigilants SAS 13290 Aix en Provence	Contrat de prestation de services relatif à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires »	27 000 €TTC sur toute la durée du marché

Article 2 : de signer le marché de Services mentionnés à l'article 1^{er}. L'exécution du marché débute à compter de mars 2026 pour une durée de 5 ans.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 20 mai 2025

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du *20 mai 2025*

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - *25021* - DC 2025 - *53-cc*

Publiée le *20 mai 2025*